



# GUÉNIN

Janvier 2020



*Meilleurs Voeux*

*Le Maire, les Adjointes,  
les Conseillers Municipaux, les Membres du CCAS  
et le Conseil Municipal enfants  
vous souhaitent une excellente année 2020!*

**BULLETIN MUNICIPAL**

# Sommaire



■ Le mot du Maire	P.1
■ Réunions du Conseil Municipal	P.2
■ Informations communales	P.13
■ Vie des écoles	P.23
■ Vie associative	P.27
■ Informations diverses	P.34
■ Informations pratiques	P.40
■ Les colis de Noël	P.41
■ Calendrier 2020	

Meilleurs Voeux



"Bloavez Mad"

## Infos Pratiques

### MAIRIE de Guénin

2, rue du Manéguen  
02 97 39 09 09  
COMMUNE-DE-GUENIN@wanadoo.fr  
Site internet : [www.guenin56.fr](http://www.guenin56.fr)



### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MARIE

- Lundi : 13h30-17h30
- Mardi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30
- Mercredi : 08h30-12h00
- Jeudi : 08h30-12h00
- Vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30
- Samedi : 08h30-12h00

### AGENCE POSTALE

2 rue du Manéguen  
02 97 51 04 00

### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 10h - 12h  
levée du courrier : 14h45  
le samedi : 10h - 11h30  
levée du courrier : 11h

Editeur : Mairie de Guénin

Directeur de publication : Noël Le Loir

Responsable de la rédaction : Valérie Pédrone

Photos : Valérie Pédrone, Rachel Robic

Imprimeur : HLB Edition (56)

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2020

Tirage : 880 exemplaires

# Le mot du maire



Chères Guéniноises, chers Guéniноis,

1977 – 2020

Elu depuis 1977, comme deux de mes adjoints actuels, j'aurai consacré une large part de ma vie au service de mes concitoyens et des collectivités : 5 mandats de maire, 3 de Conseiller Général, Vice-Président du SDIS de Baud Communauté, puis de CMC...

Je l'ai fait avec passion et enthousiasme ayant toujours eu, comme ligne directrice la notion de servir et le désir de mettre mon énergie au service de la population pour répondre à leurs besoins et leurs attentes.

J'ose croire que la reconduction de mes différents mandats a été un signe de confiance et de reconnaissance par les électeurs à mon égard.

En tous les cas, je pars avec la satisfaction du travail accompli.

Loin de moi, l'idée de faire de l'autosatisfaction et je tiens à faire partager l'ensemble des réalisations communales avec toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné pendant ces mandats.

Je pense prioritairement aux différents adjoints, conseillers municipaux, personnel communal, membres du CCAS et à tous ceux qui ont contribué à faire le « GUENIN D'AUJOURD'HUI ».

Je ne vais pas énumérer les différentes réalisations et faire un bilan de tous ces mandats, mais il suffit de regarder et de comparer hier et aujourd'hui pour mesurer le chemin parcouru et apprécier la qualité des infrastructures existantes.

Avec toutes les équipes que j'ai eu le plaisir de présider, nous avons toujours eu le souci constant d'apporter à nos concitoyens les meilleures conditions de vie avec une gestion très rigoureuse.

Nous laisserons une commune avec une situation financière saine, avec un endettement de moins de 200€/habitant. Beaucoup de choses restent encore à faire avec d'autres orientations qui seront assumées par l'équipe qui nous remplacera.

Je ne doute pas que nos successeurs seront animés du même esprit et qu'ils mettront toute leur énergie pour remplir au mieux leur mission.

Je tiens à remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé dans ma fonction -et ils sont nombreux- car si seul on va plus vite, en groupe on va plus loin.

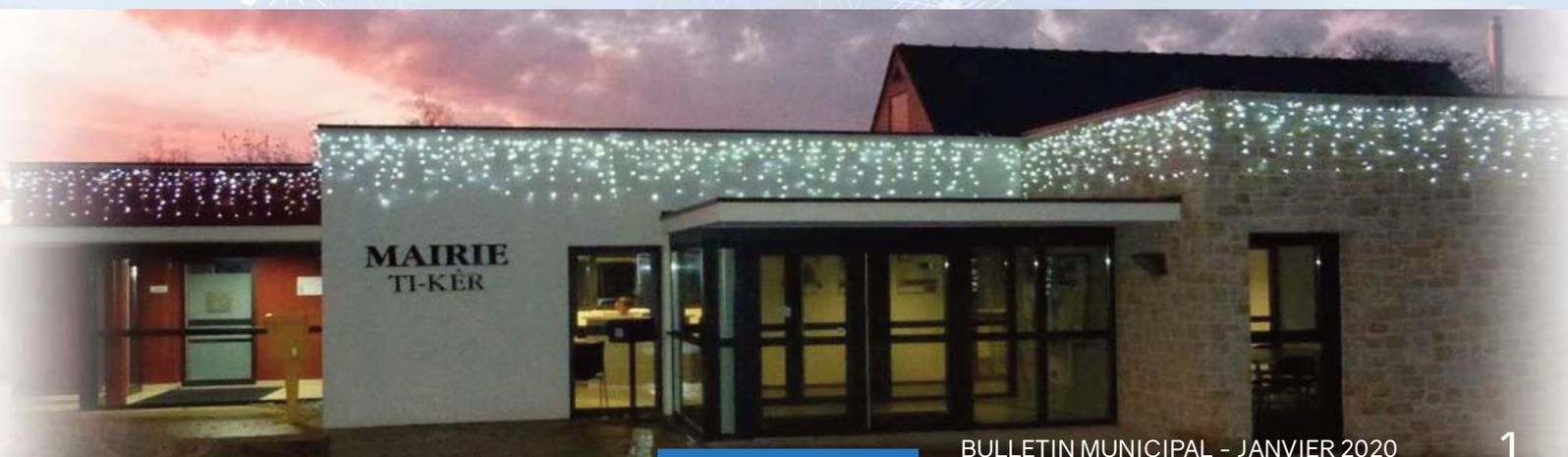
Je veux également remercier mon épouse et mes enfants pour avoir accepté, pendant tout ce temps, mes absences.

Pour moi, une grande page d'histoire et d'engagement citoyen se tourne et une autre s'ouvre pour une nouvelle équipe à qui je souhaite de réussir et de faire en sorte que la commune de GUENIN soit toujours une référence dans de nombreux domaines.

Permettez-moi, en cette fin d'année, de vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2020.

Que cette nouvelle année puisse vous accorder tout ce qui vous est le plus cher et avant tout une excellente santé.

Le Maire,  
Noël LE LOIR



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

Absents excusés : M. LAVENANT Patrick qui donne pouvoir à M. Roger CAUDAL, Mme LE PADELLEC Véronique, Mme LE DOUGET Nathalie, Mme CAMPART Gwenaëlle et M. Fabrice SCHRAPP.

### Demande de subvention présentée par Tess FAUQUEUX

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention présentée par Mme Tess FAUQUEUX.

Tess FAUQUEUX âgée de 17 ans pratique le hockey subaquatique au club de Pontivy. Elle a été sélectionnée en juin dernier dans l'équipe de France U19 et va ainsi pouvoir représenter la France au championnat du monde à Sheffield du 13 au 25 août 2019.

Le coût de cette participation s'élève à 1017 € par sportif. C'est pourquoi, elle sollicite la commune de Guénin pour une aide financière.

M. le maire propose au conseil municipal de verser à Tess FAUQUEUX une aide de 150 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 150 € à Mme Tess FAUQUEUX pour l'aider à financer sa participation au championnat du monde.



### Signature d'une convention de servitude pour le passage de canalisations sur la parcelle ZS 114

M. le Maire expose au conseil municipal, que la société ATC réseaux, mandatée par Morbihan Energie afin d'enterrer certains réseaux aériens, demande au Maire de Guénin signer une convention de servitude pour la parcelle ZS 114 située au Moulin de Telléné pour le passage de canalisations électriques.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention de servitude concernant le passage de canalisations électriques sur la parcelle ZS 114.



### Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

- Extension de la garderie :
- Marché public : Certains lots vont faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence car trop peu de candidats ont répondu.
- Obtention d'une subvention de 12 000 € par la Région Bretagne.

### Suppression régie de recettes ALSH

M. le Maire propose au conseil municipal de supprimer la régie de recettes ALSH qui ne fonctionne plus. En effet ce service fait l'objet d'une facturation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de supprimer la régie de recette ALSH.

# Conseils Municipaux

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Absents excusés : M. Noël LE MOIGNO, M. Yannick LAUDRIN,  
Mme Véronique LE PADELLEC, M. Fabrice SCHRAPP

### Création d'un tarif de facturation pour le travail des agents communaux

M. le Maire informe le conseil, qu'il convient de créer un tarif de facturation pour le travail d'un employé communal.

En effet, il peut arriver que les agents communaux interviennent ponctuellement et exceptionnellement au service de particuliers.

Dans ce cas il convient de refacturer la prestation.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer à 40 €/h l'intervention d'un employé communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer de coût de facturation d'un agent communal à 40 € l'heure.

### Revalorisation de la redevance assainissement

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier adressé par la SAUR qui souhaite savoir si la commune envisage, pour l'année 2020, une modification des tarifs de la redevance d'assainissement, et ce, afin d'établir leur prochaine facturation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir à l'identique les tarifs de la redevance assainissement.

Soit :

- abonnement semestriel : 25 € avec application d'une proratisation,
- prix au m3 consommé : 2.00 €

## CMC : approbation rapport de la CLECT

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport des CLECT en date du 19 juin 2019.

Vu le rapport définitif de la CLECT ci-après annexé approuvé par la dite CLECT à l'unanimité ;

Considérant que, conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 19 juin 2019,

Considérant que le rapport présenté porte sur les points suivants :

- les charges liées aux transports scolaires ;
- les charges liées au retour de la compétence CIAS aux communes pour une partie du territoire
- l'incidence sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2019.

**Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le contenu et les conclusions du rapport des CLECT du 19 juin 2019.**

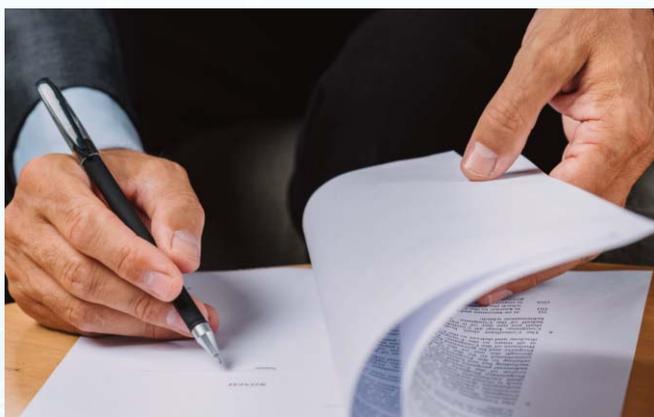


## Signature d'un avenant de prolongation au contrat avec le SATESE

M. le Maire rappelle que la commune de Guénin adhère au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) du département du Morbihan et que la présence du SATESE sur nos installations est effective grâce à une convention conclue entre notre commune et le Département du Morbihan qui prend fin au 31 décembre 2019.

Afin de poursuivre notre collaboration avec le SATESE, il convient de valider le projet d'avenant n°3 qui entérinera l'appui technique du SATESE jusqu'au 31 décembre 2020 dans les mêmes conditions contractuelles.

**Après avoir délibéré l'assemblée, autorise à l'unanimité le Maire à signer cet avenant et à établir toutes les démarches nécessaires pour faire exécuter ce contrat.**



## Signature d'un contrat avec le groupe SACPA

M. Le Maire informe le conseil qu'afin de répondre aux obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 qui impose aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, il convient de signer une convention avec le groupe SACPA.

Par ce contrat le groupe s'engage pour l'année 2020 à assurer la gestion de la divagation des carnivores domestiques sur le territoire de la commune et la gestion de la fourrière animale. Le coût de cette prestation est fixé à 0.823€ par habitant soit 1450.95 € pour l'année 2020.

**Après avoir délibéré l'assemblée, autorise à l'unanimité le Maire à signer cet avenant et à établir toutes les démarches nécessaires pour faire exécuter ce contrat.**

## Vote du taux de la taxe d'aménagement

Le Maire rappelle qu'il a été convenu de reverser à Centre Morbihan Communauté la taxe d'aménagement perçu pour les aménagements des zones d'activités communautaires.

A ce titre un recensement des taxes d'aménagement en vigueur a été mené sur le territoire de la communauté de communes. Il s'avère que des disparités existent entre les communes.

Afin d'harmoniser la taxe d'aménagement applicable sur les zones d'activités communautaires, sur proposition de la commission "développement économique" il est proposé de fixer le taux pour les zones d'activités communautaires à 2% sans exonération.

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-14

**Vu** la délibération en date du 27/10/2014

**Considérant** que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différenciés dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire ;

**Le conseil municipal décide,**

- D'instituer un taux de 2% sur les secteurs délimités aux plans annexés concernant les zones d'activités économique communautaire.
- D'instituer un taux de 2 % pour toutes les autres parties du territoire communal
- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme les équipements suivants : totalement :

- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable,

\* partiellement :

- les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés par un PTZ+) à raison de 50 % de la surface supérieure à 100 m<sup>2</sup>.
- Les taux fixés dans la présente délibération sont valables pour une durée minimale d'une année et tant qu'une autre délibération n'établit pas des dispositions différentes.

# Conseils Municipaux

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2019

Absents excusés : Mme Véronique LE PADELLEC, M. Fabrice SCHRAPP et Mme Soizic LE GUIDEC

### Acquisition parcelle cadastrée AA N°333 aux consorts CONANEC

M. le Maire fait part au conseil qu'il convient de régulariser une situation de fait.

En effet, il convient d'acquérir aux consorts CONANEC une partie de leur terrain situé rue du stade.

Car la commune propriétaire de la parcelle voisine a empiété sur le terrain des consorts CONANEC lors de la réalisation de la clôture.

M. le maire propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle d'une superficie de 16m<sup>2</sup> pour le montant de 470 € plus les frais d'acte.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section AA N°333 d'une superficie de 16m<sup>2</sup> aux consorts CONANEC pour le montant de 470 € et de prendre en charge l'intégralité des frais d'acte.**

### Modification des statuts de centre Morbihan Communauté

VU la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 modifiant le contenu de la compétence obligatoire relative à l'accueil des gens du voyage.

VU la délibération n°2019-DC-172 de Centre Morbihan Communauté (CMC) approuvant les statuts modifiés,

VU le projet des statuts modifiés,

Il est rappelé au conseil municipal, que dans certaines conditions restreintes, les communes qui font partie d'une communauté de communes pourront repousser la date du transfert des compétences « eau » et « assainissement », ou de l'une d'entre elles seulement, au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (au

lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2020). Cette possibilité de « s'opposer » est également ouverte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce, de manière facultative, les missions relatives au service public d'assainissement non collectif. Plus de 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale ont délibéré avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour s'opposer au transfert de la compétence assainissement.

En conséquence, la compétence eau qui comprend deux missions : l'une, de distribution de l'eau potable aux usagers et l'autre, de production, de transport et de stockage de l'eau potable en amont de sa distribution, sera transférée à CMC au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Par ailleurs, des modifications statutaires sont proposées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de corriger la composition avec Pluméliau-Bieuzy et de se mettre en conformité avec la loi qui a modifié le contenu de la compétence obligatoire relative à l'accueil des gens du voyage comme suit « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux ».

Pour modifier les statuts, il convient de suivre la procédure suivante :

- Le conseil communautaire approuve par délibération à la majorité simple les nouveaux statuts joints en annexe,
- Les communes membres auxquelles sont notifiées la délibération du conseil communautaire et les statuts, ont ensuite un délai de 3 mois pour se prononcer sur ceux-ci, à la majorité qualifiée (les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Le silence gardé pendant ce délai par une commune vaut acceptation),
- Le Préfet prendra, si cette majorité qualifiée est réunie, un arrêté approuvant les nouveaux statuts et transfert de compétences.

Après lecture faite du projet des statuts modifiés de Centre Morbihan Communauté,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- approuve les statuts modifiés de Centre Morbihan Communauté joints en annexe de la présente délibération, ainsi que le transfert de la compétence eau prévu par ces derniers,
- charge monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté,
- autorise monsieur le maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Renouvellement contrat avec LDA

M. le Maire expose au conseil qu'il convient de renouveler le contrat d'analyses microbiologiques. M. le Maire propose de collaborer avec le Laboratoire Départemental d'Analyse pour les contrôles d'hygiène alimentaire et d'analyse d'eau pour une durée d'un an pour un montant total annuel de 610.84 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et à établir toutes les démarches nécessaires pour faire exécuter ce contrat.

## ALSH vacances de la Toussaint

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme des vacances de la Toussaint et donne son accord pour mettre en vigueur les tarifs.

## Admission en non-valeur

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2013 et 2018 pour un montant de 590.73 euros  
Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 02/09/2019, **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Article 1 :** DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- T 20 de l'exercice 2013, (objet : Loyer : 251.46€) - T 22 de l'exercice 2013, (objet : Loyer : 192.27€)
- T 162 de l'exercice 2018, (objet : salle polyvalente 147 €)

**Article 2 :** DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 590.73 euros.

**Article 3 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Plan communal de sauvegarde

M. le Maire expose aux membres du conseil que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel qui consiste à faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, intempéries, situation pandémique), accidents plus courants (incendie, inondation, accident routier...).

L'objectif du PCS est de se préparer en se formant, en se dotant de mode d'organisation, d'outils techniques pour

pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégèrent en crise, et gérer les crises inévitables.

Afin de rédiger ce PCS, le Maire a pris contact avec l'association ECTI qui propose son accompagnement à la réalisation du PCS pour un montant de 1960 € HT.

Le Maire invite le conseil municipal à repousser l'élaboration du PCS à 2020 afin que celui-ci soit réalisé par la nouvelle équipe municipale. L'ensemble des membres du conseil s'accorde sur ce principe.

## Approbation de la charte d'entretien des espaces des collectivités

M. Roger CAUDAL expose au conseil que dans le cadre de son programme de reconquête de la qualité de l'eau du Bassin versant, le syndicat de la Vallée du Blavet a pour mission d'accompagner les communes du bassin versant de la vallée du Blavet vers une limitation voir une suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts.

Cette démarche a permis un important travail en faveur de la qualité de l'eau.

La charte d'entretien a été réactualisée en 2019. L'organisation de ce document a été revue afin d'offrir un cadre méthodologique renforcé pour atteindre le zéro-phyto et adopter des pratiques plus respectueuses pour l'environnement.

M. Roger CAUDAL invite les membres du conseil à approuver cette charte et à autoriser M. le Maire à signer l'engagement pour cette démarche pour la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité La charte d'entretien et autorise M. le Maire à signer l'engagement de la collectivité dans cette démarche.

## Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

- Extension de la garderie : signature du marché de travaux  
Signature du marché pour un montant de travaux de 96 533.49 € HT pour une estimation de marché à 97 000 € HT.
- Copieur école publique : nouveau contrat de location pour le copieur de l'école publique
- Acquisition d'un véhicule : 10 640 € TTC
- Acquisition de matériel à la salle polyvalente : 1 209.60 € TTC
- Acquisition de la Herse étrille : 2 837.26 € TTC
- Acquisition d'un lave-vaisselle pour la garderie : 259 € TTC et d'un congélateur pour la cantine : 505 € TTC

# Conseils Municipaux

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Absents excusés : Mme CAMPART Gwénaëlle ; M. LAVENANT Patrick et Mme Véronique LE PADELLEC.

### Décision modificative budgétaire n°1

En raison, d'une part, du recours aux CDD de manière importante cette année et afin d'assurer le dernier traitement de l'année et de la contribution versée au CCAS de Baud pour le nouveau service d'aide à domicile, il convient d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

#### ● SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### - Dépenses

Chapitre 011 :

Article 6188 – Autres frais divers ..... – 18 000 €

Chapitre 012 :

Article 6413 – personnel non titulaire ..... + 10 000 €

Chapitre 065 :

Article 657362 – CCAS ..... + 8 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°1 du budget communal telle que présentée ci-dessus.

### Mise aux normes RGPD: prestation du CDG 56

M. Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est contrainte de se mettre en conformité avec les règles RGPD entrées en vigueur le 25 mai 2018.

Ces nouvelles obligations qui incombent aux collectivités sont complexes à mettre en œuvre, c'est pourquoi le CDG 56 propose d'accompagner les collectivités dans cette mise en place.

Cette prestation spécifique fait l'objet d'une convention entre la commune et le CDG 56 et est facturée 89 €/h. Le CDG estime une intervention nécessaire de 35h soit 3115 €. Le Maire demande au conseil municipal d'approuver ou non le recours au CDG 56.

Après débat, le conseil municipal approuve l'accompagnement du CDG 56 pour la mise en conformité RGPD et autorise M. le maire à signer cette convention, ainsi que toutes les démarches nécessaires pour son exécution.

### Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avance de grade d'un agent titulaire et à l'avis de la CAP en date du 18 juin 2019, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 30/35 et de créer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe 30/35 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation de la fréquentation de la garderie municipale ;

Le Maire demande au conseil municipal de :

- créer à compter du 01/12/2019 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à temps non complet 6.27/35<sup>ème</sup>.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois et 3 jours allant du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 3 juillet 2020.

- Il devra justifier si possible d'une expérience dans le domaine de la petite enfance.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 et seront inscrits au budget 2020.

### Recensement 2020 : recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de GUENIN va se dérouler du 16 janvier au 15 février 2020.

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme ALLIO Fabienne a été désignée coordonnateur communal par arrêté municipal en date du 12/07/2019. Il est donc nécessaire de recruter 3 personnes, avec certains critères indispensables :

**Le conseil municipal valide le principe du recrutement de 3 agents recenseurs.**

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Absent excusé : Véronique LE PADELLEC, Fabrice SCHRAPP.

### Tarifs communaux

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs communaux, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, tels que présentés ci-dessous :

SALLE POLYVALENTE		ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS EXTERIEURES OU PARTICULIERS		NETTOYAGE
<b>ASSEMBLEES GENERALES OU REUNIONS (GRATUIT SI ORGANISEES PAR DES ORGANISMES PUBLICS OU SEMI-PUBLICS)</b>					
Assemblée générale ou réunion	Matinée ou soirée	Gratuit	80 €		42 €
	Journée	Gratuit	130 €		42 €
AG ou réunion avec vin d'honneur	Matinée ou soirée	Gratuit	80 €		64 €
	Journée	Gratuit	130 €		64 €
AG ou réunion avec buffet campagnard ou goûter	Matinée ou soirée	Gratuit	120 €		82 €
	Journée	Gratuit	180€		82 €
<b>REPAS</b>			<b>RESTAURATEUR DE GUENIN</b>	<b>AUTRE</b>	
1 repas	jusqu'à 50 personnes	65 €	135 €	180 €	89 €
	de 50 à 100 personnes	85 €	160 €	215€	89 €
	plus de 100 personnes	110 €	180 €	250 €	89 €
1 repas + 1 soirée	jusqu'à 50 personnes	75 €	160 €	215 €	89 €
	de 50 à 100 personnes	110 €	190 €	270 €	89 €
	plus de 100 personnes	135€	225 €	320 €	89 €
2 repas + soirée	jusqu'à 50 personnes	85 €	180 €	250 €	89 €
	de 50 à 100 personnes	125 €	225 €	320 €	89 €
	plus de 100 personnes	165 €	270 €	390 €	89 €

# Conseils Municipaux

<b>BALS OU FEST-NOZ OU CONCOURS DIVERS</b>	Gratuit	127 €	89 €
<b>ACTIVITES REGULIERES (ASSOCIATIONS SPORTIVES OU CULTURELLES)</b>	Gratuit		A la charge de l'association

- **Le nettoyage est fixé à 65 €** pour les associations locales (buffet et repas).
- **Repas associations locales** : location gratuite si but non lucratif.
- **Fermeture de la salle** pour les associations extérieures ou les particuliers à 2 h du matin.
- **Location au-delà de 2 h** lorsqu'il n'y a pas consommation (mais fermeture des portes à 2 h) : location supplémentaire de 30 €/h à partir de 2 h.
- **Location gratuite pour le repas des classes** (y compris nettoyage).
- **Location de la moitié ou de la totalité de la salle** lors d'un pot ou d'une collation à l'issue d'obsèques : 71 € (hors période scolaire).
- **3 h au tarif du SMIC** seront facturées pour la friteuse non nettoyée.
- **Il sera demandé lors de la réservation de la salle**, aux associations extérieures et particuliers, un acompte de 50 € pour un vin d'honneur et un buffet et de 100 € pour un repas, un bal, un fest noz, un jeu ou concours divers, acompte qui sera conservé en cas de désistement dans un délai inférieur à un an par rapport à la date retenue pour la location.
- **La mobilisation de la salle la veille au soir** d'une manifestation est fixée à 90 €.
- **La mobilisation de la salle le matin** pour une utilisation le soir est fixée à 40 €.

<b>SALLE MULTIFONCTIONS</b>		Associations locales	Associations * extérieures ou particuliers
Réunion avec ou sans vin d'honneur		130€	162€
Vin d'honneur (sans vaisselle)		103€	103€
Matinée jusque 20h ou soirée à partir de 19h avec recettes	Dimension sportive ou culturelle	162 €	243€
	Autre	323€	405€
Soirée avec recettes + blocage à compter de 16h	Dimension sportive ou culturelle	211€	291€
	Autre	373€	453€
Matinée avec recettes + blocage à compter de 16h	Dimension sportive ou culturelle	243€	323€
	Autre	405€	485€
Matinée + soirée avec recettes	Dimension sportive ou culturelle	275€	356€
	Autre	437€	518€
Matin+ matinée + soirée avec recettes	Dimension sportive ou culturelle	323€	405€
	Autre	485€	567€
*Il sera demandé un acompte de 79€ pour toute réservation pour les associations extérieures et les particuliers (conservé en cas de désistement)			

# Conseils Municipaux

## AUTRES SALLES

Foyer communal	La demi-journée	25.50€
Salle Ty Kreiz	La demi-journée	25.50€

## LOCATION DIVERSES

Barrière de circulation		2€/barrière
Tables et bancs*	Table seule	2€
	Table avec 2 bancs	4€

\*Location gratuite pour les administrés de Guénin

## ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE

Forfait familial	11.20€
Adulte	8.20€
Forfait familial hors commune	15.30€
Adulte seul hors commune	12.20€
Abonnement internet par personne et par an	5.10€
Atelier créatif	5€/par séance
Cours de soutien informatique	15€/ par an

## PONT BASCULE

Sans abonnement	De 0 à 5 t.	2.00€
	De 5 à 10 t.	3.00€
	De 10 à 20 t.	4.00€
	De 20 à 30 t.	5.50€
	De 30 à 50 t.	7.00€
Avec abonnement	Coût abonnement annuel	31.00€
	Coût abonnement annuel hors commune	40.00€
	Par pesée	3.00€
	Carte	5.00€

## CIMETIÈRE

Concession ancien cimetière	50 ans	71.50€/m2
	30 ans	60.00€/m2
	20 ans	50.00€/m2
Concession nouveau cimetière	50 ans	107€/m2
	30 ans	95.00€/m2
	20 ans	80.00€/m2
Vente de caveaux	2 places	1089.00€
	3 places	1131.00€
	4 places	1452.00€
Columbarium	Case de 4 urnes pour 20 ans	600.00€
	Case de 4 urnes pour 30 ans	800.00€
	Cavurne de 4 urnes pour 20 ans	300.00€
	Cavurne de 4 urnes pour 30 ans	400.00€
Prestations	Nettoyage des tombes, sans gravillon	15.00€
	Gravillons	3.60€

# Conseils Municipaux

## Transfert comptable du SAAD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Centre Morbihan Communauté a restitué la compétence Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) aux communes de BAUD, GUENIN, MELRAND, PLUMELIAU-BIEUZY et SAINT BARTHELEMY au 1<sup>er</sup> janvier 2019, lesquelles ont convenu de la gestion de ce service par le CCAS de BAUD.

En conséquence, afin de finaliser les opérations comptables liées à cette restitution, il est nécessaire de procéder à un transfert direct et intégral au CCAS de BAUD de l'actif et du passif, du résultat d'exploitation, des restes à recouvrer, de la trésorerie, qui sont détaillés dans la balance des comptes jointe au compte de gestion.

Monsieur le Maire précise également qu'un tel transfert implique un renoncement des communes à la répartition, entre elles et en leur faveur, de ces éléments patrimoniaux et budgétaires et il propose au Conseil Municipal d'approuver ce transfert comptable.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le transfert direct et intégral au CCAS de BAUD de l'actif et du passif, du résultat d'exploitation, des restes à recouvrer, de la trésorerie, du CIAS de Centre Morbihan Communauté qui exerçait la compétence SAAD jusqu'au 31/12/2018.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## Recensement 2020 : recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de GUENIN va se dérouler du 16 janvier au 15 février 2020.

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme ALLIO Fabienne a été désignée coordonnateur communal par arrêté municipal en date du 12/07/2019.

Il est donc nécessaire de recruter **3 personnes**, avec certains critères indispensables : la bonne maîtrise du français, le permis de conduire + véhicule, la connaissance du territoire de la commune, certaines qualités (sérieux, discrétion, disponibilité, amabilité, patience) et posséder un portable.

Les personnes recrutées devront communiquer leur n° de portable : information par SMS 2 fois par jour au coordinateur sur les réponses arrivées par internet.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la rémunération

des agents recenseurs recrutés en CDD en tant que vacataires :

Pour rappel en 2015 :

- 1.72 € le bulletin individuel,
  - 1.13 € la feuille de logement.
- \* 40 € chaque séance de formation.  
\* une indemnité de 350 € pour le coordonnateur communal

M. Le Maire propose aux conseillers de reconduire les mêmes conditions de rémunération pour le recensement 2020 en ajoutant un forfait de 150 € par agent pour les frais de déplacements.

A savoir que 2 formations sont prévues pour les agents recenseurs le 7 et 14 janvier de 9h à 12h à mairie de Bubry.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à recruter 3 agents recenseurs dans les conditions fixées ci-dessus.**

## Participation de la commune aux enfants de Guénin scolarisés à l'extérieur

Le Maire informe le conseil municipal des demandes de contributions formulées par :

- L'AEP SKOL DIWAN BAOD pour 5 élèves de Guénin (3 élèves primaires et 2 élèves maternelles) qui sont scolarisés en classe bilingue dans leur école pour l'année 2019/2020,
- L'école Saint-Joseph Le Château pour 1 élève élémentaire de Guénin qui est scolarisé en classe ULIS dans leur école pour l'année 2019/2020,

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une contribution financière de 320 € par élève de Guénin, scolarisé en classe primaire et 836 € par élève de Guénin, scolarisé en classe maternelle pour l'année 2019/2020.**



## Demande de subvention "copines du fil"

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention déposée par la nouvelle association « copines du fil ».

Après débat, l'assemblée délibérante accorde une subvention de 300 € à l'association « Copine du fil », répartie de la manière suivante 200 € pour l'acquisition de matériel et 100 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2020.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2020.

## Signature Charte d'utilisation du bouquet de services numériques 2020-2024

M. le Maire informe les membres du conseil que la convention d'adhésion au bouquet de services numérique qui lie CMC à Mégalis Bretagne arrive à échéance en fin d'année.

L'utilisation de ce bouquet de services est prise en charge financièrement par Centre Morbihan Communauté.

Afin de continuer à utiliser ces services les communes, CCAS et CIAS doivent délibérer pour autoriser le Maire à signer la Charte d'utilisation du bouquet de services numériques 2020-2024 et la retourner à Mégalis Bretagne avant le 31 décembre 2019.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette charte et à faire toutes les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier des services de Mégalis- Bretagne.

**Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la Charte d'utilisation du bouquet de services numériques 2020-2024 et à faire toutes les démarches utiles pour bénéficier des services numériques de Mégalis-Bretagne.**



## Questions diverses

- Participation à « couleurs de Bretagne » : Le conseil municipal s'accorde sur l'idée de faire venir l'association couleur de Bretagne sur la commune en vue de créer une manifestation culturelle.

- M. Noël LE MOIGNO, adjoint aux travaux informe l'assemblée que :

- Les travaux de curage de fossés sont programmés 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier.
- La collecte des ordures ménagères s'organisera de la manière suivante : en régie pour les ordures ménagères et les emballages et par un prestataire pour le verre et le papier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Un ralentisseur va être installé entre le pont bascule et la salle multifonctions. L'idée a été suggérée par le conseil municipal des enfants

- Mme Valérie PEDRONO, Adjointe, informe les membres du conseil que les colis de Noël ont été réalisés conjointement par les élus du CME et les membres du CCAS.



- M. Roger CAUDAL, adjoint, expose que la campagne de piégeage des ragondins est clôturée et qu'une soixantaine de spécimens ont été capturés.



# Informations communales



## CADRE DE VIE

### L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Un arrêté municipal précise les modalités de nettoyage.

Il incombe à chaque riverain, qu'il soit propriétaire ou locataire, l'entretien des trottoirs devant son habitation.

Ces mesures sont essentielles pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et de sécurité.

A savoir : désherbage, balayage des feuilles, grattage de la neige et du verglas...

### LES INCIVILITÉS

Des gestes d'incivilité récurrents sur la commune

On a vraiment l'impression que tout le monde n'œuvre pas dans le même sens !

Pendant que certaines personnes travaillent sur des solutions et mettent en œuvre différentes choses pour améliorer le quotidien, la sécurité... Eh bien, d'autres personnes ont un comportement tout autre.

Ces dernières semaines, on a tous pu observer des sacs poubelles déposés dans la nature ou près des containers ! Récemment encore, des silhouettes ont été installées pour sécuriser les abords des écoles. Là encore, c'était drôle de les dégrader, de les faire voyager ou bien de les dérober !

Toute autre chose, les déjections canines que l'on retrouve sur les trottoirs, sur le muret ou dans le jardin de la mairie ne font pas vraiment plaisir à celui ou celle qui marche dedans. Afin de cohabiter paisiblement tous ensemble, il est important que les propriétaires de chiens aient une attitude responsable en ramassant les déjections de leurs animaux.

Des plaintes ont déjà été déposées et des sanctions prises à l'égard de certaines personnes.

Cependant, avons-nous vraiment envie de vivre dans une commune où l'image d'incivilité nous colle à la peau !

Quelles sont les conséquences de ces gestes d'incivilité ?

Est-ce que lorsqu'on agit de la sorte on se pose la question ?

Où est le respect ?

MA COMMUNE, JE L'AIME  
JE LA RESPECTE



Mon maître ramasse  
mes déjections !



## LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Programmé du 16 janvier au 15 février, le recensement va nous permettre d'avoir une meilleure connaissance de la population de la commune et de mesurer son évolution. Le précédent recensement date de 2016. On peut donc avoir des éléments sur la démographie, les familles, le logement...

A suivre, quelques éléments constatés au dernier recensement :

1739

Le nombre d'habitants

36

L'âge moyen de la population  
(43 pour le Morbihan)

315

Le nombre de familles avec enfants dont 55 monoparentales

Selon l'INSEE : enquêtes de recensement de 2015 à 2019

Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Population principale : ..... 1769
- Population comptée à part : ..... 24

● Population totale : ..... 1793



l'équipe recrutée pour effectuer le recensement  
Maïna Le Louer, Eliane Le Poulain, Fabienne Allio et  
Sabrina Bourgeois entourés de M. Le Maire Noël Le Loir



## Naissances



- **Charlie LE PETITCORPS**, 4, Petit Kervéguin, le 1<sup>er</sup> juillet à Noyal-Pontivy
- **Teyssa GAUDARD**, 4, Talbédivy, le 26 juillet à Noyal-Pontivy
- **Jade LE SAUX**, 1, Kergroix, le 19 septembre à Lorient
- **Lila TIVAUX**, 3, rue du Bas Koh Koëd, le 3 octobre à Noyal-Pontivy
- **Ilyes LOHÉZIC**, 3, impasse des Lucioles, le 13 octobre à Vannes
- **Kaïna MAURY LE GAL**, 8, route de Remungol, Koh Koëd, le 23 octobre à Ploërmel
- **Jeanne ALLIO**, 2, rue des Pêcheurs, le 30 octobre à Lorient
- **Lola JEHANNO-NOCOLO**, 15, route de Remungol, le 28 novembre à Noyal-Pontivy

- **Anthony GUILLAS**, électromécanicien, 4, impasse Croez er Liss, Moréac et **Céline GUÉGAN**, infirmière, 4, impasse Croez er Liss, Moréac, résidant 12, la Haie Haute, le 10 août
- **Adrien MAURY**, auto entrepreneur, 8, route de Remungol, Koh Koëd et **Valérie LE GAL**, sans emploi, 8, route de Remungol, Koh Koëd, le 24 août
- **Christophe JARNO**, menuisier poseur, 6, Pont Guénin et **Sabrina HUIDO TARDIVEL**, mécanicienne en confection, 6, Pont Guénin, le 24 août
- **Jérémy BRIARD**, ambulancier, 4, impasse des Lilas, le Clos du Manéguen et **Aurélien LE JOSSEC**, assistante comptable, 4, impasse des Lilas, le Clos du Manéguen, le 7 septembre
- **Thomas LENFANT**, cariste, 14, rue de la Marine, Pontivy et **Vanina KERJOUAN**, assistante administrative, 14, rue de la Marine, Pontivy, résidant 2, Gohouarn, le 14 septembre
- **Philippe LOHÉZIC**, mécanicien agricole, 2, Toumelin et **Cécilia COETMEUR**, ouvrière agro-alimentaire, 2, Toumelin, le 9 novembre

## Mariages



## Décès



- **Michèle BISSON née LE DOUJET**, 10, rue du Petit Clos, le 16 juillet à Noyal-Pontivy
- **Louis LE DIVENAH**, 6, rue de Kervihan, le 22 juillet à Guénin
- **Thérèse EVANO née CHARLOTTAIN**, 7, rue du Petit Clos, le 9 août à Baud
- **Eric GOUPILLE**, 13, Kervihan, le 6 septembre à Noyal-Pontivy
- **Henri DEZANDRE**, 12, rue Saint Ivy, le 5 novembre à Longjumeau (Essonne)

# Informations communales



## PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME

### INFORMATION ET RAPPEL

Suite à plusieurs réclamations déposées en mairie, nous informons tous les propriétaires et exploitants fonciers qu'avant une destruction de talus, haies ou bois, une consultation du PLU s'impose en mairie afin de connaître le classement de ce site et le règlement y incombant, notamment l'article N 13 ci-dessous.

#### ARTICLE N 13 REALISATION D'ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

Dans les espaces délimités aux documents graphiques du présent PLU comme espaces boisés classés en application des articles L.130-1 et suivants du code de l'urbanisme,

sont interdits :

- les défrichements,
- toute coupe et tout abattage d'arbres qui seraient de nature à porter atteinte à la protection, voire à la conservation du boisement.

Les plantations (haies, talus) figurant comme élément de paysage ont été identifiées conformément à l'article L 123-1-5-III-2 du code de l'urbanisme et méritent une protection.

Pourront être autorisés les abattages en vue d'une replantation ou des abattages définitifs ponctuels dans la mesure où ils n'auront pas pour effet de remettre en cause l'intégrité de la trame paysagère. Les demandes d'autorisation qui auraient pour effet la disparition d'une part significative de ces éléments paysagers protégés pourront être refusées.

Les talus seront conservés en limite séparative ou en bordure de voie dans la mesure du possible. Les arasements nécessaires à la réalisation d'accès ou aux passages des réseaux sont admis.

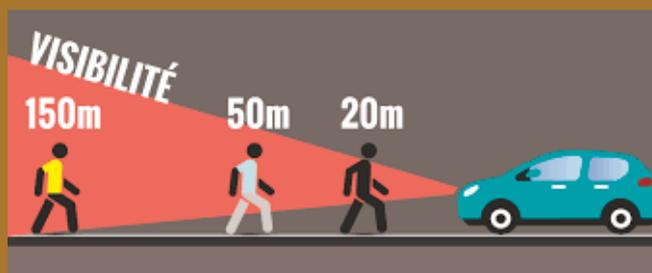
## SÉCURITÉ ROUTIÈRE : RAPPEL

La commune de GUENIN a été récompensée par l'organe national « Village prudent ». Cela, dû aux efforts réalisés dans les aménagements, les équipements, l'information, etc...

Durant cette période hivernale, aux longues nuits, les demandes d'éclairage public des arrêts de bus sont nombreuses. Si cela est justifié, la commune fait l'effort mais faudrait-il aussi que nos enfants du primaire et du secondaire portent leurs gilets de sécurité (jaune ou orange) avec lesquels on les voit dix fois mieux qu'avec leur tenue sombre, dans le noir. Devrons-nous passer chaque mois dans les classes rappeler aux enfants qu'ils doivent mettre leur gilet de sécurité dès qu'ils sont sur le domaine public ?

Nous demandons aux parents et aux encadrants de leur rappeler ces consignes si importantes.

LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.  
AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !





# Informations communales

## VOIRIE

### PROGRAMME DE CURAGE DE FOSSÉS ET ARASEMENT D'ACCOTEMENTS

En juillet dernier, nous vous annoncions que le programme de curage ci-dessous, arrêté par la commission des travaux et entériné par le conseil municipal devait se réaliser à la fin de cette année. Les conditions climatiques ont fait prendre du retard aux entreprises et nos travaux seront réalisés à partir de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2020 par l'entreprise BVTP, retenue après consultation.

#### Programme de base, retenu :

- Le Plateau à la limite de Baud
- Pont Manéguen à Troguern,
- Le Roch à Locmiquel,
- La Taille à Ténuel (1 côté),
- Kerguestenen à Lenvaud,
- Ténuel à la route de Bonvallon,
- Talbédivy (accès sud),
- ex RD 768 à route de Baud par Boterbic,
- V.C. de Douarin



## LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Se souvenir...

### Le 101<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918

En hommage aux soldats morts pour la France, les habitants de la commune se sont réunis le 11 novembre pour commémorer l'armistice de 1918.

Le défilé est parti de la mairie pour se rendre à l'église où était organisée une cérémonie. Le rassemblement s'est ensuite rendu au monument aux morts pour y déposer une gerbe.

Les enfants de l'école Notre Dame ont lu pour l'occasion, un texte de leur composition. Monsieur Le Maire a ensuite pris la parole pour nous faire partager le texte transmis par le ministre.

A l'issue de la cérémonie, la population a été invitée à partager un verre de l'amitié offert par la mairie.





## CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Il n'y a pas que les adultes qui peuvent œuvrer et s'intéresser à leur commune. Les enfants ont aussi la possibilité de donner leur avis, de travailler sur des projets, d'être acteur dans leur commune en étant élus au Conseil Municipal Enfants.

Les élèves des CM1 et CM2 peuvent être candidats et les électeurs sont les élèves des CE2, CM1 et CM2. En étant élus, ils deviennent des « ambassadeurs » et représentent les enfants de leur commune. Leur mandat se termine dès qu'ils entrent au collège.

Cette année les élections se sont déroulées le 7 octobre à la salle polyvalente. Les enfants sont tous inscrits sur une liste électorale. Ils ont une carte d'électeur, signent la feuille d'émargement après avoir voté, procèdent au dépouillement... Tout est mis en œuvre pour que les élections soient conformes en respectant le règlement.



**Le Conseil Municipal Enfants est composé de 11 membres.**

Les élus sont :

Noann CAMPS, Nathan ROBERT, Loévan KERJOUAN, Jules OLLIER, Mathilde LE ROUX, Aïdan ACHARD, Laurine FORDOS, Romane LE SAUTER, Yaël OLLICHON, Tyfène BRUNEAU, Noélie THIERRY.

Suite à un déménagement hors commune, Yaël OLLICHON est remplacée par Ewen Le Diméet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020





# Informations communales

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Pendant les vacances de cet été et de la Toussaint, les enfants de la commune de Guénin dans le cadre de l'accueil de loisirs, ont pu participer à de nombreuses activités. Les activités extérieures sont réalisées en collaboration avec le centre de loisirs de St Barthélémy et de Baud.

Cet été, les enfants ont pu visiter le haras d'Hennebont pour la première fois et découvrir le magnifique spectacle de chevaux. Mais aussi, la plage à Carnac et le parc « Le petit délire ».



Sortie au Haras d'Hennebont

Nous sommes allés au Parc accrobranche de Ploemeur et le parc de Kingoland.



Sortie au parc de Kidyjeu à Lanester

Les activités effectuées sur la commune de Guénin ont également bien plu, comme les jeux sportifs, les concours de cuisine, les tournois de football ou bien encore l'activité pêche au plan d'eau de Guénin, encadré par un animateur de la fédération de Pêche du Morbihan.

A la Toussaint, les enfants sont allés au parc Kidyjeu et au cinéma de Lanester.

Nous avons organisé une rencontre avec le centre de loisirs de Baud et de St Barthélémy sur le thème d'Harry Potter avec des activités toute la journée.

J'ai eu l'aide de Kelly LIZIARD cet été, d'Aline QUILLIEC et d'Audrey JAN en stage BAFA à la Toussaint, ainsi que de Fabienne ALLIO, lors des activités manuelles.

Un taux de 80 % de remplissage pour l'été et près de 70% pour la Toussaint.

Horaires d'ouverture :  
9h - 12h et 14h - 17h du lundi au vendredi.

Pour tout renseignement s'adresser à la salle multifonctions : 02 97 51 18 71 ou 06 33 14 34 87  
salle-multifonctions@orange.fr

## LA GARDERIE

Faisant suite à la hausse des effectifs, une extension de la garderie est actuellement en cours. Un nouvel espace plus spacieux permettra bientôt aux enfants de s'y sentir un peu mieux.

Garderie : 02 97 39 09 23  
Jours et heures d'ouverture  
7h - 8h45 et 16h15 - 19h

## CANTINE - GARDERIE

Afin d'éviter les impayés aux maximum, les inscriptions pour la cantine et la garderie devront se faire impérativement à la mairie et non dans les écoles ou auprès des cantinières.

L'accès pour les enfants à ces services, ne sera autorisé que dans la mesure où les familles seront à jour de leur règlement.

# Informations communales



## LA CANTINE

Les repas servis aux enfants sont préparés sur place. Chaque jour, les cantinières servent plus de 160 repas sur 2 services. Les menus peuvent être consultés sur le site internet de la commune et sont affichés à la salle polyvalente et aux entrées des 2 écoles.

Cantine (salle polyvalente)  
02 97 39 05 43



## LE POT DU PERSONNEL

## LE GOUTER DE NOËL





# Informations communales

## MÉDIATHÈQUE

### SAPIN DE NOËL

Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets, Centre Morbihan Communauté et le Sittomi proposaient un atelier de fabrication de sapin de Noël avec des palettes. Anne Cavart, de l'association "On n'est pas que des cageots", de Saint-Brieuc, animait cette matinée.



ont investi l'espace réservé aux tout-petits. A l'aide de kamishibai, de livres Pop-up, de peinture et de différents matériaux et instruments de musique, Peggy Daniel, de Grand-Champ a assuré l'animation et captivé nos petits chérubins.



### JEUX DE SOCIÉTÉ

La médiathèque propose désormais une sélection de jeux de société, et vous invite à venir jouer sur place avec vos enfants et petits-enfants.

#### • Horaires de la Médiathèque

	Matin	Après-midi
Mardi	10h à 12h	
Mercredi	10h à 12h	13h30 à 18h00
Vendredi		15h00 à 18h00
Samedi	10h à 12h	13h30 à 16h30

### LE RIPAM

La médiathèque a accueilli à plusieurs reprises ce dernier trimestre, le Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles. Une douzaine d'enfants, âgés de sept mois à deux ans, accompagnés de leur assistante maternelle,



# Informations communales

## LUTTE CONTRE LES RAGONDINS

Chaque année, une campagne de limitation des populations de ragondins est organisée sur notre territoire en partenariat avec nos piégeurs bénévoles et la FDGDON 56. Cette démarche engagée sur notre commune depuis 1997 répond à une obligation qui incombe à toutes les mairies pour limiter la prolifération de ces nuisibles sur leur commune (Arrêté préfectoral du 26 mars 2013).

Ces animaux très prolifiques (1 couple engendre 90 individus en 2 ans), occasionnent des dégâts aux cultures et fragilisent nos ouvrages hydrauliques en creusant des terriers. Mais ils sont surtout porteurs de la leptospirose, maladie véhiculée par leur urine et facilement transmissible à l'homme et aux animaux par un contact direct, ou au contact des eaux souillées par ce rongeur.

C'est pourquoi il vous est demandé de respecter le travail de ces piégeurs qui déposent régulièrement des cages le long des cours d'eau et plans d'eau. Cette année encore, pendant la période de piégeage intensif, du 18 octobre au 26 novembre, pas moins de 54 nuisibles ont été capturés auxquels il faut ajouter 15 pris pendant la période d'été ; ce qui porte à 1539 le total des animaux détruits depuis le début du piégeage en 1997.

**La municipalité tient à remercier tous les piégeurs bénévoles pour leur investissement et leur implication indispensable pour la santé publique**

## LA CLASSE 9



## LA MATINÉE CITOYENNE

### Nouveauté !

A l'initiative de la municipalité, une matinée citoyenne a été proposée aux habitants de la commune. Les volontaires, environ une vingtaine de personnes, se sont retrouvés au cimetière avec binettes et seaux pour le désherbage des allées. On peut dire que pour une première édition, à part le mauvais temps tout s'est déroulé dans une bonne ambiance. A l'issue de cette matinée participative un « pot » a été offert par la municipalité aux bénévoles.





# Informations communales

## TÉLÉTHON 2019

La 33<sup>ème</sup> édition du téléthon au niveau national, la 21<sup>ème</sup> pour notre commune, a eu lieu les 6 et 7 décembre.

Une majorité des associations communales s'est encore mobilisée pour faire en sorte que nos différentes animations soient une réussite.



Le bilan global est très satisfaisant, puisque le montant total des recettes et dons s'élève à

**4 874.95 €**

Cette somme a été remise à la coordination départementale le 20 décembre, ainsi que près de 25 kg de piles usagées. Depuis 1999, année de notre première participation, nous avons remis un montant total de : 80 947.31 € à l'AFM Téléthon.



### LA RECHERCHE AVANCE À GRANDS PAS.

Les informations qui nous sont communiquées font état de nouvelles avancées importantes dans la recherche en 2019, avec l'arrivée du premier médicament de thérapie génique pour une maladie neuromusculaire.

Des enfants, que la maladie condamnait, retrouvent aujourd'hui des forces, respirent sans aide, peuvent s'asseoir et tendre les bras, voire, pour certains faire leurs premiers pas.

Cette révolution médicale est le fruit de notre mobilisation et de notre fidélité ainsi que celle de tous les bénévoles et des associations qui y participent.

La recherche a encore besoin de notre générosité pour faire émerger une nouvelle médecine pour d'autres maladies et les malades qui espèrent toujours une amélioration de leur santé, nous ne pouvons pas les décevoir.  
Alors, félicitations à toutes et à tous, et encore MERCI pour ce que nous avons réalisé ensemble.



# La vie des écoles

## ÉCOLE PUBLIQUE DE L'ÉVEL



École publique de l'Evel  
6, rue du Maneguen  
56150 GUENIN  
Tel : 02 97 51 06 87  
Mail : ec.0560559d@ac-rennes.fr  
<http://evelguenin.toutemonecole.fr>

C'est avec grand plaisir que les 58 élèves de l'école ont retrouvé leurs trois enseignants à la rentrée de septembre.

- **Les apprentissages scolaires** se déroulent dans la continuité avec des activités qui sont renouvelées : anglais dès la maternelle, ateliers d'inspiration Montessori, natation, initiation au breton ... Mais il y a également des nouveautés : initiation à la langue des signes, ateliers cirque...

- **Dans le domaine culturel**, le projet « chorale » qui concerne les élèves du CP au CM2 sera basé sur des chansons de Nino Ferrer et Jacques Dutronc. Pendant douze semaines, les élèves bénéficieront d'une séance hebdomadaire animée par Hubert Duclos (intervenant de l'école de musique de Centre Morbihan Communauté).

- **Les élèves de maternelle et de CP-CE** se rendront à un spectacle vivant en février et mai.

- **Dans le domaine scientifique**, les élèves de CM1 et CM2 ont participé à un concours de construction de pont avec des kaplas.

- **L'école s'est également enrichie de jeux de cour** pour le plus grand plaisir des enfants : échasses, échasses pot, raquettes, assiettes chinoises, cordes à sauter...



Que du plaisir avec les nouveaux jeux

- **L'arbre de Noël** a eu lieu le vendredi 13 décembre. Ce fut l'occasion pour les parents d'apprécier les différents exploits de leurs enfants suite au travail sur le cirque. D'autres sorties ponctueront l'année scolaire.

Merci à l'amicale et à tous les parents pour leur soutien actif afin d'offrir le meilleur aux enfants.

Vive la rentrée





# La vie des écoles

## ÉCOLE NOTRE DAME GUÉNIN



### INFORMATIONS GÉNÉRALES :

182 élèves – 7 classes – 8 enseignantes  
3 agents de service en maternelle.

Contact : Mme COINTO Anne-Marie, chef d'établissement

Tél : 02 97 51 04 03 / 06 81 82 89 37

eco56.nd.guenin@enseignement-catholique.bzh

Site internet : [www.ecolenotredameguenin.fr](http://www.ecolenotredameguenin.fr)

### Organisation des classes :

- Mme COINTO Anne-Marie et Mme LE DUC Anne-Sophie en PS-MS
- Mme LE TOUZIC Delphine en MS-GS
- Mme GUILLAS Nolwenn en CP
- Mme LE LOUER Béatrice en CE1
- Mme CROIZER Céline en CE2
- Mme MATTEI Valérie en CM1
- Mme LE GOULVEN Brigitte en CM2
- Une enseignante spécialisée, un professeur de musique, un professeur de Modern Jazz, un animateur sportif...

### Deux grands évènements ont marqué ce premier trimestre :

- Dimanche 17 novembre – 150 ans de l'école.

Environ 450 personnes se sont rassemblées pour célébrer cet anniversaire d'école qui les a vues grandir. Cette journée a été l'occasion de se replonger dans ses souvenirs d'écoliers, notamment à travers les photos de classe exposées. Ce beau moment restera dans l'histoire de l'école. Un livret historique a été réalisé avec de nombreuses photos, des renseignements historiques ainsi que la présentation de l'école d'aujourd'hui. Vous pouvez vous le procurer auprès de l'établissement.



Elèves d'aujourd'hui et d'hier

# La vie des écoles

- **Vendredi 6 décembre -spectacle de Noël sur le thème des 4 saisons.**

Une traversée des saisons festives en chansons et danses. Le concerto de Vivaldi a été le fil rouge de passage des saisons. Le soleil est évidemment très présent dans les interventions, sans doute parce qu'il a beaucoup manqué tout au long de ces derniers mois ! Un spectacle qui s'est terminé en hiver avec l'arrivée du Père Noël.

## En 2020 :

- **Intervention de l'Association Glenn Hoël pour la lutte contre le harcèlement et le danger des écrans.**

Le 9 janvier auprès des élèves du primaire et le 21 janvier, réunion d'information pour les adultes à l'école à 20h30. C'est un fléau contre lequel chacun de nous se doit d'être attentif et réactif : enfants, parents et enseignants.

- **Grand projet d'enseignement de l'anglais**

Dès le mois de janvier, les élèves de CE1, CE2 et CM1 bénéficieront de cours d'anglais dispensés par Pop English en complément des cours des enseignantes. En maternelle et CP, le niveau sera relevé. En mai 2021, les élèves de CM2 passeront l'examen Cambridge. Cette certification internationale atteste d'un certain niveau en anglais (début 5ème donc très ambitieux !). La remise du diplôme se fera à l'école en toge, par le biais d'une cérémonie à l'américaine. Nous envisageons de demander le label « établissement international » d'ici quelques années.

- **En février, classe de neige à Arreau dans les Pyrénées pour les élèves de CM1 et CM2.**

Découverte du milieu montagnard et de la pratique du ski et des raquettes par des moniteurs ESF. Nos élèves découvriront désormais les joies du ski une fois dans leur scolarité, pour certains ce sera le premier séjour à la montagne et la première fois qu'ils quitteront leurs parents. Ils seront récompensés de leurs efforts par la validation d'un niveau : ourson, étoile... mais des étoiles, ils en garderont longtemps dans les yeux !

Merci pour les nombreux témoignages de sympathie et remerciements reçus envers notre école, ils renforcent notre identité et attestent d'un lieu vivant avec un passé, un présent et un futur !

Belle et heureuse année 2020 à tous et au plaisir de se retrouver pour de nouvelles aventures !



## L'APEL mais pas que !



Et oui on parle souvent de l'APEL de notre école, mais il faut savoir que l'APEL est un noyau autour duquel gravité tous les parents bénévoles. En effet sans la mobilisation de TOUS, notre association ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

C'est pour cela que ce groupe de bénévoles est ouvert à toutes les personnes souhaitant y venir ! Nous comptons sur l'engagement de tous les parents tout au long de l'année. À chaque nouvelle rentrée scolaire vous êtes beaucoup de nouveaux parents à faire vos premiers pas dans notre école.

En tant que nouvel arrivant il n'est pas forcément évident de trouver sa place, c'est pour cela que je vous invite à venir à notre rencontre pour que nous puissions échanger ensemble et pourquoi pas vous donner l'envie de rejoindre une équipe dynamique et enthousiaste qui a à cœur d'œuvrer pour que toutes nos manifestations soit une réussite !

Différents temps dans l'année sont propices à ces échanges : le petit déj de rentrée, le pot de rentrée, les portes ouvertes, le pot de fin d'année et bien sur toutes les manifestations organisées !

Notre équipe c'est renforcée avec deux personnes supplémentaires cette année, bienvenue à Jennifer Kergrohen et Marina Dupé.

Je tiens à remercier toute l'équipe déco, managée par Stéphanie Roux et Joëlle Connanec, qui fait un travail extra pour chacune de nos manifestations !

Je remercie également M. Le Maire ainsi que tous ses collaborateurs pour leur aide et leur soutien tout au long de l'année.

Je vous souhaite à toutes et à tous  
une très bonne année !

Et n'oubliez pas : « nous avons besoin de vous et nos enfants ont besoin de nous ! »

### MÉMO DATE 2020 :

- 21 MARS : REPAS À EMPORTER
- 27 MARS : PORTES OUVERTES
- 16 MAI : FÊTE DE L'ÉCOLE
- 20 JUIN : FÊTE DE LA MUSIQUE
- 3 JUILLET : POT DE FIN D'ANNÉE

### BUREAU DE L'APEL :

- Président : Fabrice Le Corvic
- Vice-président : vacant
- Trésorière : Aurélie Le Guidic
- Trésorière adjointe : Gaonar'h Caroline
- Secrétaire : Anaïs Lecomte
- Secrétaire adjointe : Marina Dupé

### MEMBRES DE L'APEL :

Christian Robic, Sandrine Le Fay, Vanessa Le Bouler, Samuel Kerjouan, Audrey Connanec, Sylvie Le Gallo, Jennifer Kergrohen, Bernadette Le Bourvellec.



# Vie associative

## INFORMATIONS AUX ASSOCIATIONS

Le site internet de la commune [www.guenin56.fr](http://www.guenin56.fr) est à votre disposition pour annoncer vos événements. Vous avez également la possibilité de nous transmettre par mail, vos informations, affiches, photos...

[COMMUNE-DE-GUENIN@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE-DE-GUENIN@wanadoo.fr)



### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il n'y a aucun droit à la subvention. Il appartient aux associations de déposer leur demande en Mairie avant le mois de mars 2020. Le versement ne sera attribué qu'aux associations en ayant fait la demande après examen et vote du Conseil Municipal.

### PARUTION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin rapporte les textes fournis par les associations. Il appartient donc à chacune d'entre elles de nous transmettre les éléments dans les délais demandés.

## LA PRÉPARATION DU CALENDRIER DES FÊTES





# Vie associative

## COURIR A GUÉNIN : activité et convivialité

Courir à Guénin continue son petit bout de chemin année après année... avec le même crédo : la pratique de la course à pied dans la bonne humeur !

L'association réunit une cinquantaine d'adhérents : coureurs aguérés ou sportifs du dimanche, reprise d'une activité physique ou perfectionnement... chacun y trouve son intérêt.

Lors de la saison 2018-2019, les coureurs de l'association ont parcourus 2757 kms sur des courses aux quatre coins de la Bretagne et bien plus encore. A noter, la très belle performance de Marc et Lionel PERRON qui ont tous deux participés en octobre 2019 à la prestigieuse diagonale des Fous sur l'Ile de la Réunion.

Depuis septembre 2019, la séance hebdomadaire de renforcement musculaire (le mercredi de 18h30 à 19h30) connaît un succès considérable.

Les préparatifs reprennent peu à peu avec en ligne de mire la 21<sup>ème</sup> édition du Tro MANEGUEN : le 9 février 2020. Au programme, trois distances de course, deux circuits de randonnée sans oublier les courses enfants... Venez nombreux.

Pour tout renseignement sur l'association (course à pied et/ou renforcement musculaire), vous pouvez contacter Sophie à [couriraguenin@gmail.com](mailto:couriraguenin@gmail.com)



Lionel et Marc Perron, de retour de la Diagonale des Fous



Séance de renforcement musculaire du mercredi

# Vie associative

## GUÉNIN-PLUMÉLIAU HANDBALL

Le club de hand est reparti sur les chapeaux de roues cette année avec un nouveau bureau très motivé et plein de projets en tête !

Cette année le club compte 117 licenciés répartis en plusieurs équipes : 3 équipes seniors féminines, 2 équipes seniors masculines, une équipe loisirs et 16 équipes jeunes à partir de 6 ans !

Comme les années passées, nous continuons l'entente avec Baud Locminé Handball pour que nos jeunes handballeurs et handballeuses puissent évoluer à leur meilleur niveau.



Equipe sénior féminine 1

Pour les plus jeunes (6 à 10 ans) : rendez-vous le samedi matin dans notre école du hand pour les initier à ce sport. L'objectif de cette saison est le maintien de toutes nos équipes seniors à leur niveau et même de jouer le haut de tableau.

- Comme chaque année 2 manifestations seront programmées : un couscous le 11 avril 2020 et un repas le 17 octobre 2020.
- Pour compléter ces animations, l'équipe Loisirs aura le plaisir de vous proposer un **Bœuf Bourguignon à emporter le 25 janvier 2020** (11 € sur réservation).



Ecole de hand (de 6 à 10 ans)

**Vous pouvez nous suivre toute l'année sur notre site internet [gueninplumeliauhb.clubeo.com](http://gueninplumeliauhb.clubeo.com) et sur notre page Facebook.**

**Nous tenons à remercier les bénévoles, nos sponsors et nos supporters pour leur fidélité !**

Sportivement  
Le bureau de Guénin-Plumélieu Handball

## LE CLUB DES AMIS

Encore une année de passée et comme toujours, plein d'agréables moments ensemble.

Malgré les adhérents vieillissant comme tout le monde et aimant de moins en moins bouger, nous avons tout de même eu une bonne participation à nos différents rendez-vous.

L'amitié et la bonne humeur partagées changent les idées à tous et font oublier, pour quelques instants, les soucis de tous ordres, voire même la solitude pour certains. C'est notre but. Dommage que les plus jeunes (retraités ou non) n'osent pas venir nous rejoindre, comme si le 3<sup>ème</sup> âge n'engendrait que de la mélancolie.

Venez plutôt juger de l'ambiance de nos repas (avec ou sans spectacle),

comme cette année à Guénin, Baud, Hennebont, Josselin ou Locminé ou lors de nos jeux locaux : belote, boules, lotos.

**Les prochains rendez-vous importants de 2020 sont en premier lieu à Guénin :**

- **mercredi 22 janvier** : assemblée générale (cotisation annuelle 16 euros inchangée) et la traditionnelle galette des Rois avec son pétillant

- **samedi 18 avril** : repas « rost-er-for »
- **samedi 29 août** : buffet campagnard
- **samedi 24 octobre** : repas gourmand

... **plus les sorties** : interclubs à Baud en mars, 2 ou 3 voyages d'une journée avec les cars Roger et le repas-spectacle de Noël en décembre. De quoi s'occuper encore gaiement !!!



La belote du lundi



## GUÉNIN SPORTS FOOTBALL

### ● École de foot

La section jeune de Guénin Sports ne cesse de s'accroître ces dernières années. Avec un effectif de 85 licenciés, sous la houlette de plusieurs encadrants de qualité, dû à un engagement généreux des éducateurs et des parents, ainsi que la mise à disposition des infrastructures municipales, nous pouvons accueillir plusieurs tournois extérieurs et indoor tout au long de l'année. Et ainsi, passer de belles journées de convivialité avec différentes personnes et autres Club.

Au niveau des performances sportives, l'école de foot montre une belle image du club. Lors de différents tournois, nous retrouvons nos diverses catégories aux places d'honneur, avec, en point d'orgue lors de l'année 2019, la victoire finale, des U11, au réputé tournoi du 1<sup>er</sup> mai organisé par le Stade Pontivyen.

La route est encore longue mais les résultats encourageants promettent un bel avenir pour les rouges et blancs.

Il ne faut pas oublier de remercier les parents qui sont à l'écoute des demandes de tous ces encadrants et qui les accompagnent dans cet apprentissage, où, ils forment tous ensemble, une unité, une famille, celle de Guénin Sports Football.

Bonne année 2020 à tous.



## CHAMAILLERIES ET CIE



Forte d'une vingtaine de membres, l'association « Chamailleries et Cie » se réunit tous les mardis à la salle Ty Kreiz pour partager dans une ambiance conviviale et deux après-midis par mois, le mercredi, pour une activité « cartonnage ».

Cette année, les activités des ateliers ont surtout été tournées vers la réalisation des ouvrages mis en vente pour le Téléthon.

L'association continue d'animer les ateliers « travaux d'aiguilles » organisés par la médiathèque les mercredis après-midi pendant les vacances scolaires, pour le plus grand plaisir des enfants... et des plus grands !



Stand de l'association lors du dernier téléthon



Lot de la tombola

# Vie associative

## LES AMIS DU MANEGUEN

Cette année 2019 fût marquée par un air de musique qui a enchanté le Manéguen :

le 30 juin 2019 nous avons reçu la Chorale « Sound of Freedom » de Lorient. Ce concert a été suivi d'un pot de l'amitié avec les 52 choristes et le public charmé par leurs chants Gospels, qui résonneront à nouveau le 28 juin 2020....

Pour continuer en musique, la fête des Retrouvailles 2019 a eu lieu sous un soleil radieux et embellie par la présence attendue et très appréciée de la chanteuse « Gwenyn » pour le concert de 18h qui était une nouveauté cette année, la foule était au rendez-vous et les fidèles du Pardon étaient nombreux toute la journée en notre compagnie, de la messe jusqu'au soir

L'été à la chapelle fut très agréable et enrichissant grâce à la présence des guides de la SPREV, Hugo et Sylviane venus en renfort des bénévoles de l'association. Ils ont permis aux visiteurs d'en découvrir plus sur notre patrimoine religieux en présentant des visites guidées de l'édifice.



● La prochaine fête des Retrouvailles se déroulera le **dimanche 19 juillet 2020**. Cet événement reste un moment convivial fort sur notre commune où l'on est certain de retrouver nos amis de Guénin et des alentours.

● **La journée débutera à 10h30** par le défilé en costumes traditionnels bretons des couples fêtant leur union et anniversaires de mariages, suivi de la messe avec les chants Breton et la procession.

● **Vers 12 h 30 le repas campagnard « Bœuf Gros sel »** sera servi.

● **Dans l'après-midi fest-deiz suivi du concert de 18h** avec le groupe « Fleuves ».

● **En soirée, crêpes et grillades sur le site.** La journée se terminera par le fest-noz animé par Daniel Le Goudivèze.

● **Les couples mariés en 2020** ainsi que les anniversaires de mariage en « 0 » sont invités à participer au défilé en costume Breton. Pour que la fête soit belle, le cortège doit être composé d'une cinquantaine de personnes, nous avons donc besoin de vous, de vos enfants ou petits-enfants !

Prenez contact dès à présent avec Rachel Robic, la Présidente au 06 99 07 17 09. Nous vous attendons nombreux sur le site de la Chapelle Notre Dame Du Manéguen.

Date à retenir :

● **Samedi 9 mai 2020**, à la salle polyvalente. Tous les bénévoles sont conviés à la soirée grillades.

● **Dimanche 28 juin 2020** : concert Gospel « Sound Of Freedom » à la chapelle du Manéguen.

Le Bureau des Amis du Manéguen.





## INFOS PAROISSE

- **Notre patrimoine religieux a une nouvelle fois été mis en valeur durant l'été 2019.**

Les guides de la SPREV (Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie) ont animé la chapelle du Manéguen par de riches visites guidées très appréciées des visiteurs. A St Nicodème, les bénévoles ont organisé l'accueil des amateurs d'art et de chapelles autour des tableaux d'Hélène Corrignan et de Gonnéry Le Pallec. Le Pardon du Manéguen a attiré beaucoup de monde en cette magnifique journée du dimanche 21 juillet. Les pèlerins ont admiré les mariés costumés en bretons au cours de la messe célébrée avec des chants bretons.

- **Léontine Raut**, née le 4 février 1934 au village de St Nicodème en Guénin, nous a quittés le 29 septembre 2019. Nous lui rendons hommage et la remercions pour son investissement auprès du patrimoine religieux local. Très attachée à « sa » chapelle de St Nicodème, Léontine est à l'initiative de la participation de l'édifice à l'exposition « L'Art dans les chapelles » en 1995. Elle a ensuite su motiver les autorités communales et les membres du quartier pour un vaste programme de rénovation.

Pendant de nombreuses années, elle a mobilisé les riverains des quartiers avoisinants pour la préparation du Pardon de St Nicodème. Après le nettoyage et le fleurissement, la collation servie par Léontine, la gardienne des lieux, était appréciée de tous.

Depuis 5 ans, la chapelle, en très bon état, est ouverte tous les dimanches après-midi de juillet et d'août. Elle reçoit chaque été une exposition grâce aux bénévoles du quartier et de la paroisse. Léontine a également œuvré avec énergie au pardon et à la fête de la chapelle du Manéguen dès les débuts en 1973.

Elle a retrouvé sa chapelle adorée pour l'éternité, ses cendres y ont été dispersées. «Titine, nous ne t'oublierons pas et nous essaierons de continuer à faire vivre ta si jolie chapelle! ».

- **Les personnes qui ont participé aux 150 ans de l'école Notre-Dame** n'oublieront pas la fête anniversaire du dimanche 17 novembre. Anciens élèves, parents d'élèves, enseignants, amis de l'école, se sont déplacés en nombre, parfois de loin. Ils ont vécu un grand moment d'émotion et perpétué la mémoire, ayant été scolarisés à la suite de leurs parents puis étant devenus parfois eux-mêmes parents d'élèves. Sous le préau de l'école, la messe a été présidée par le Père Frédéric Fagot, prêtre délégué auprès de la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique). Anne-Marie Cointo, directrice, a retracé l'histoire des trois écoles qui sont à l'origine de l'Ecole Notre Dame d'aujourd'hui. L'école des filles, Notre Dame, a été édifée en 1869. L'école des garçons, St Guénin, a été ouverte le lundi 23 septembre 1909, l'école St Joseph de Coët-Coët le 18 novembre 1946 pour les filles et le 25 novembre 1946 pour les garçons. Cette dernière a fermé en 1965. En 1976, les deux écoles géminées, Notre Dame et St Guénin, ont laissé place à une unique école : l'Ecole Notre Dame. Les membres de la fête se sont cherchés et retrouvés dans les photos exposées. Ils ont évoqué avec bonheur leurs jeunes années.

La dernière religieuse directrice jusqu'en 1987, Sœur Blandine Derrien, 94 ans, était présente. La journée s'est poursuivie par un repas partagé à la salle polyvalente dans la bonne humeur avec deux cent cinquante convives. Plusieurs photos de groupes ont été réalisées avec les anciens élèves et les enseignantes de leur enfance. Merci à ceux qui ont œuvré à l'organisation de cette fête de retrouvailles !

- **Le traditionnel repas interparoissial** a eu lieu le dimanche 24 novembre à la salle polyvalente. 330 repas ont été vendus dont 125 à emporter. Le bénéfice servira au fonctionnement de la paroisse. A noter la bonne ambiance chez les 25 bénévoles que Jean-Yves Le Guével, curé, a chaleureusement remerciés devant les participants qui n'ont pas manqué de compliments sur la qualité des plats et du service. Le prochain repas aura lieu le dimanche 22 novembre 2020.

Le groupe des gardiens de la chapelle de St Nicodème avec Hélène Corrignan, exposante



La célébration des 150 ans de l'école Notre-Dame



# Vie associative

## COPINES DU FIL

L'association "Copines du fil" créée en octobre 2019 a pour but : des rencontres conviviales autour des thèmes : tricot, couture et crochet...

Nous nous réunissons :

- le lundi au Foyer communal de 9 h a 12 h,
- le mercredi à la médiathèque de 9 h 15 a 11 h 45



Pour tous renseignements :  
Contactez Anne Marie Corbel  
au 06 51 54 64 ou 02 97 39 05 13  
(Possibilité de laisser un message)

Bienvenue à ...

## FÉE DOM'BREIZH

Société de Service à la Personne  
2 Haut Botcol 56150 Guénin

02 55 47 10 09 ou par mail [feedombreizh@gmail.com](mailto:feedombreizh@gmail.com)

C'est une petite entreprise de proximité en mode prestataire qui s'occupe de toutes les démarches de financement auprès des différents organismes publics ou privées.

Leur projet est d'aider à domicile ou pour des déplacements toute personne quel que soit son âge ou son handicap, qu'il s'agisse d'une aide ponctuelle (grossesse, naissance, accident, hospitalisation, maladie,...) ou d'un accompagnement durable pour les personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie.

Pour tous les clients ou usagers qui font appel à leurs services, un livret d'accueil est donné ou envoyé avec tous les renseignements sur le fonctionnement de la structure.

### 4 SERVICES SONT PROPOSÉS :

- **Service Confort** : ménage, repassage, entretien des vitres, préparation des repas et courses,

- **Service aide à la personne** : entretien du cadre de vie, aide à la toilette, préparation des repas, aides administratives et accompagnement lors des déplacements extérieurs, Garde 7 jours sur 7
- **Service petite enfance** : garde de plus de 3 ans incluant soutien scolaire, sortie d'école et accompagnement des activités,
- **Service handicapés**

Déjà 2 salariées : Bénédicte Bourban sur l'aide à la personne et handicapés et Myriam Prioul sur le service Confort.

Valérie Bourban gère l'entreprise et s'occupe du service petite enfance et service confort.



Site internet :

[www.feedombreizh.simplesite.com](http://www.feedombreizh.simplesite.com)  
Facebook : @feedombreizh et twitter @Breizh.Dom

## AIDONS LES ABEILLES... FLEURISSONS GUÉNIN !

Les abeilles, ces précieuses butineuses, ont besoin de nous. Leur nombre diminue tous les ans dans nos régions. Pourtant, elles sont indispensables pour polliniser nos arbres et avoir des fruits et légumes.

**Sans butinage, la plupart des végétaux ne peuvent pas se reproduire.**

Alors, pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable ? Un jardin, un balcon ou même un rebord de fenêtre, peut devenir un paradis fleuri pour ces petites bienfaitrices.

### QUOI DE MIEUX QUE DES FLEURS POUR METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES RUES DE NOTRE JOLI VILLAGE ?

- **Voici quelques plantes mellifères qui raviront autant les abeilles que nos sens :** la lavande, les coquelicots, les jacinthes, les crocus, les géraniums, les tournesols... et bien d'autres ! Toutes ces plantes, riches en pollen et nectar, favorisent l'installation des abeilles.

- **Les arbres et buissons fruitiers** comme les framboisiers, cassissier ou groseillier sont également des partenaires pour les abeilles, en plus d'en être pour les gourmands !

- Si l'on souhaite aller plus loin, on peut utiliser des **désherbants naturels** et installer un **hôtel à insectes** qui ravira les abeilles solitaires.

Les abeilles et leurs amis volants vous remercieront...

Camille LE GALL



## LA TRIBUNE LIBRE

Nouvelle rubrique...

Merci à Camille LE GALL pour son article.

La page « tribune libre » où chacun peut apporter son avis sur tel ou tel sujet (hors politique).

L'article doit être signé (nom et prénom) et transmis à la mairie.



# Informations diverses

## TROTTINETTES ÉLECTRIQUES, LES NOUVELLES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- décret publié le 25 octobre 2019 -

### Les nouvelles règles de sécurité en vigueur

dès le 25/10/2019

#### > Soyez prudent !

Pensez à votre sécurité  
mais aussi à celle des  
autres.

Séparez-vous de vos casques  
audio et écouteurs  
N'utilisez pas votre téléphone

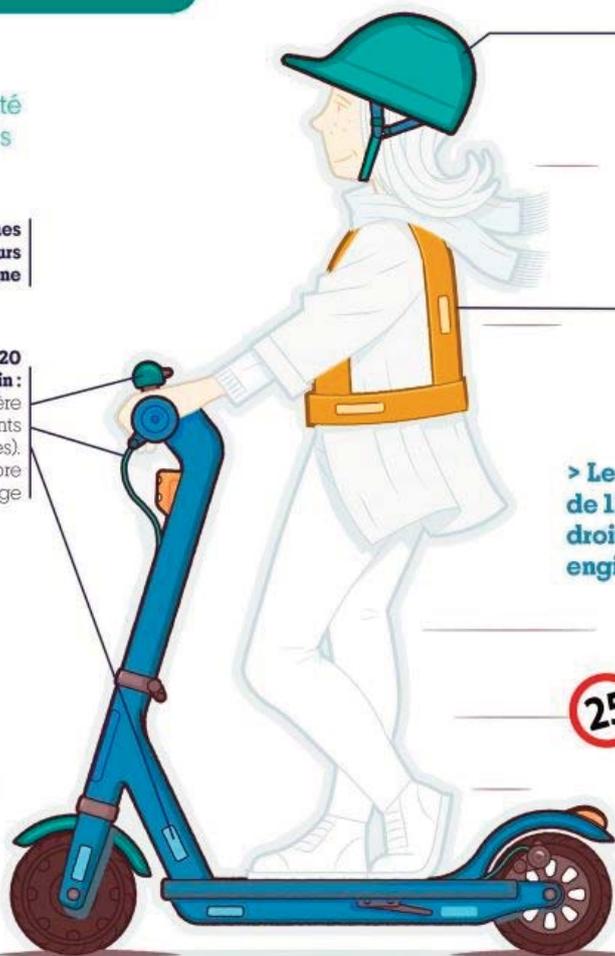
#### Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour équiper votre engin :

- de feux de position avant et arrière
- de dispositifs rétro-réfléchissants  
arrière et latéraux (catadioptres).
- d'un avertisseur sonore
- d'un système de freinage

#### > Ne transportez pas de passager !

Votre engin est  
destiné à usage  
exclusivement  
personnel.

> Le stationnement  
sur un trottoir n'est  
possible que s'il  
ne gêne pas la  
circulation des  
piétons.



En agglomération ou  
sur les voies vertes et  
les pistes cyclables, le  
port du casque n'est pas  
obligatoire mais fortement  
recommandé.

Portez un vêtement ou un  
équipement  
rétro-réfléchissant, de nuit ou  
en journée lorsque la visibilité  
est insuffisante, et même en  
agglomération.

> Les enfants de moins  
de 12 ans n'ont pas le  
droit de conduire ces  
engins.



Pour pouvoir circuler sur la  
voie publique, votre engin  
doit être bridé à 25km/h.\*

\* Les EDPM doivent être bridés à 25km/h pour pouvoir emprunter la voie publique. Si ce n'est pas le cas, les propriétaires de ces véhicules doivent les faire régler à 25km/h. Ils sont invités à se renseigner sur la possibilité de les faire régler auprès de leur revendeur ou constructeur.



# Informations diverses

## ÉLECTIONS MSA

### QUI PEUT VOTER ?

#### Pour voter, vous devez :

- être âgé d'au moins 16 ans,
- appartenir à l'un des trois collèges électoraux,
- habiter en France métropolitaine,
- être à jour du paiement de vos cotisations sociales,
- et jouir de vos droits civiques.

#### En votant, vous désignerez vos délégués MSA, au sein de votre collège électoral :

- le 1<sup>er</sup> collège si vous êtes exploitant agricole,
- le 2<sup>e</sup> collège si vous êtes salarié agricole,
- le 3<sup>e</sup> collège si vous êtes employeur de main-d'œuvre.

### COMMENT VOTER ?

Dès le 20 janvier, vous pouvez voter :

- par internet, en vous rendant sur [jevoteenligne.fr/msa2020](http://jevoteenligne.fr/msa2020) avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier,
- ou par courrier en retournant, sans l'affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T.

En ligne ou par courrier, votre vote est anonyme et secret !

Retrouvez toutes les informations sur le rôle des délégués et les élections MSA 2020 sur [electionsmsa2020.fr](http://electionsmsa2020.fr)



**Du 20 au 31 janvier 2020 :**  
**Votez pour désigner vos délégués MSA**



[electionsmsa2020.fr](http://electionsmsa2020.fr)  
[portesdebretagne.msa.fr](http://portesdebretagne.msa.fr)

FMA 11004 - PARTIES PRENANTES - Crédit photo: 560161/An Mérieu - Novembre 2019

## LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

### DMP, le gardien numérique de votre santé !

Depuis son lancement fin 2018, le Dossier Médical Partagé (DMP) connaît un succès grandissant. Aujourd'hui, plus de 5 millions de personnes l'ont adopté. Alors pourquoi pas vous ?



#### Le DMP, à quoi sert-il ?

Il permet de rassembler dans un espace sécurisé : l'historique de vos soins des 24 derniers mois, automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie, les comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, les pathologies et allergies éventuelles, les résultats d'examen (comptes rendus de radios, d'analyses biologiques, etc...), les traitements médicamenteux. Le DMP permet de conserver et de mettre à jour votre histoire médicale grâce aux informations déposées, avec votre accord, par votre médecin traitant, vos médecins spécialistes, votre laboratoire de biologie, les établissements de santé dans lesquels vous avez séjourné. Un espace personnel est également à disposition de chacun pour y déposer toutes informations médicales jugées utiles. En cas d'urgence, si votre enfant se blesse, le DMP peut améliorer l'efficacité de sa prise en charge. Lors d'un appel au Samu Centre 15 concernant votre enfant, le médecin régulateur pourra alors accéder

à votre DMP. Si votre état ou celui de votre enfant présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre DMP. Tous ces accès en urgence y sont tracés.

**Installez le DMP dans votre quotidien.** Un seul mot d'ordre pour l'Assurance Maladie : faciliter sa création en vous proposant plusieurs voies d'ouverture. Vous pouvez ouvrir votre DMP auprès de votre pharmacien en officine, auprès d'un agent de la Cnam, auprès d'un professionnel de santé ou par vous-même sur le site internet [www.dmp.fr](http://www.dmp.fr).

**Une application : le DMP à portée de main.** Gratuite et sécurisée, l'appli DMP pour smartphone et tablette permet à tout détenteur d'un DMP de le consulter, de l'enrichir et d'être informé des actions qui y sont effectuées (ajout de documents par exemple).

Article DMP – Assurance Maladie – Juillet 2019



# Informations diverses

## LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ 3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- ÉTAPE 1, l'enseignement de défense (classes de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>).
  - ÉTAPE 2, le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).
  - ÉTAPE 3, la JDC (journée défense et citoyenneté), avant 18 ans.
- Ce parcours est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).

## JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

C'est obligatoire pour tous les français, filles et garçons, âgés de 16 ans.

EN SAVOIR PLUS

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## CONCILIATEURS DE JUSTICE DU MORBIHAN

Information juridique gratuite et confidentielle



### UN PROBLÈME JURIDIQUE?

Découvrez toutes les dates et lieux des consultations gratuites.



### UNE DÉMARCHE À EFFECTUER?

Pour résoudre un litige, trouver un formulaire, s'informer sur ses droits.



### JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

Toutes les questions sur les droits, devoirs, citoyenneté des jeunes.

[www.cdad-morbihan.fr](http://www.cdad-morbihan.fr)

Des permanences d'information juridique généraliste près de chez vous :  
Baud / les 3<sup>èmes</sup> lundis de chaque mois (RDV à prendre auprès de l'accueil)  
A la maison de Services au public - Chemin de Kermarec

# Informations diverses

**NOUVEAU**

SUR LE SITE MORBIHAN.FR  
votre demande d'**Allocation personnalisée d'autonomie (APA) EN LIGNE**

Désormais, inutile de se déplacer, le Conseil départemental du Morbihan vous offre la possibilité de déposer et de suivre, votre demande d'APA directement en ligne.

Simple d'utilisation, ce service permet de déposer tout type de demande de chez vous qu'il s'agisse : d'une 1<sup>ère</sup> demande, d'un renouvellement ou d'une révision suite à un changement de situation en vous connectant sur :

**morbihan.fr** (rubrique personnes âgées/les aides départementales)

*Une notice détaillée d'utilisation du téléservice est également disponible.*

En quelques clics, votre demande est directement transmise au service qui prendra contact avec vous.

Durant la phase d'instruction, en vous reconnectant à partir de votre espace personnel, vous pourrez suivre l'avancement de votre demande.



**Rendez-vous sur morbihan.fr**  
rubrique " Personnes âgées / Les aides départementales "

## DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE EN LIGNE

## ÉLECTION 2020

Les élections municipales auront lieu les

**15 ET 22 MARS 2020**



**RENSEIGNEMENTS SERVICE ÉLECTIONS**

## INSCRIPTION OU MODIFICATION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

JUSQU'AU

**7 FÉVRIER 2020**

Être âgé de 18 ans minimum.

Inscriptions sur liste électorale, sur présentation de :

- Pièce d'identité française en cours de validité
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

Où s'adresser ? En Mairie

# Informations pratiques

## CORRESPONDANTS LOCAUX

- **La Gazette du Centre Morbihan**  
Daphnée jvkoa1@gmail.com  
07 57 50 51 81

**La Gazette**  
du Centre Morbihan

- **Le Télégramme**  
M<sup>me</sup> Nadine ROLLAND :  
nadine.letelegramme@gmail.com  
06 63 83 92 84

**Le Télégramme**

- **Ouest-France**  
Mme Yolande BELLEGO  
jbellego@club-internet.fr  
06 69 05 88 60/02 97 39 10 00

Pour les associations, particuliers  
et groupes, inscrivez-vous  
gratuitement sur [ww.infocale.fr](http://ww.infocale.fr)  
et annoncer vos réunions et  
manifestations

Vos communiqués paraîtront dans  
le journal Ouest-France, sur les  
sites  
[ouest-france.fr](http://ouest-france.fr) et [maville.com](http://maville.com)

**ouest  
france**

### ● CENTRE SOCIOCULTUREL

2, rue du Presbytère

### ● BIBLIOTHÈQUE – MÉDIATHÈQUE

02 97 39 03 42 - [bibliotheque.guenin@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.guenin@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 10 h à 12 h
- Mercredi : 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Vendredi : 15 h à 18 h
- Samedi : 10 h à 12 h et de 13h30 à 16h30.

### ● GARDERIE PÉRISCOLAIRE

02 97 39 09 23

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 h - 8 h 45 et 16 h 15 - 19 h

### ● CANTINE MUNICIPALE/SALLE POLYVALENTE

25, rue du Manéguen

02 97 39 05 43

### ● SALLE MULTIFONCTIONS

Rue du Presbytère

02 97 51 18 71 - [salle-multifonctions@orange.fr](mailto:salle-multifonctions@orange.fr)

## CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

### ● CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Siège : Zone de Kerjean

56500 LOCMINE

02 97 44 22 58 – Fax : 02 97 44 29 68

Mail : [accueil@cmc.bzh](mailto:accueil@cmc.bzh)

- 9h – 12h / 13h30 – 17h30

### ● SAAD (Service d'aide à domicile)

Service d'aide à domicile et téléassistance

02 97 08 00 10

Maison du Développement

Chemin de Kermarec 56150 BAUD

### ● Déchèterie de Kerledortz

56930 PLUMELIAU · 02 97 51 98 35

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi  
8h30 – 12h30 et 14h00 – 18h00
- Fermé le mardi

# LES COLIS DE NOËL

Cette année, les membres du CCAS ont accompagné les élus du Conseil Municipal Enfants dans la confection des colis de Noël. Ces colis sont distribués aux aînés qui n'ont pu se rendre au repas du 8 mai.



## NUMÉROS D'URGENCE

- GENDARMERIE DE BAUD  
02 97 51 03 07  
Le 17 est strictement réservé aux cas d'urgence.
- POUR UN CONSEIL MÉDICAL  
OU POUR CONTACTER LE MÉDECIN DE GARDE  
02 97 68 42 42
  - en semaine de 20 h à 8 h
  - du samedi 13 h au lundi 8 h
  - les jours fériés
- SEULEMENT EN CAS D'URGENCE VITALE :  
15 ou 18  
112 d'un téléphone portable



# Calendrier 2020

## JANVIER

VENDREDI 10	SALLE POLYVALENTE	VCEUX DU MAIRE
SAMEDI 11	SALLE MULTIFONCTIONS	FEST-NOZ - ECOLE NOTRE DAME
SAMEDI 18	SALLE ASSOCIATIVE	GALETTE DES ROIS - COURIR A GUENIN
MERCREDI 22	SALLE POLYVALENTE	AG ET GALETTES DES ROIS - CLUB DES AMIS

## FEVRIER

MERCREDI 5	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
DIMANCHE 9	SALLE MULTIFONCTIONS	TRO MANEGUEN - COURIR A GUENIN

## MARS

MERCREDI 4	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 7	SALLE POLYVALENTE	BUFFET CAMPAGNARD DES CHASSEURS
SAMEDI 7	SALLE MULTIFONCTIONS	ANIMATION CRÊPES - GUENIN SPORT HANDBALL
SAMEDI 21	ECOLE NOTRE DAME	REPAS A EMPORTER ECOLE NOTRE DAME
DIMANCHE 29	SALLE POLYVALENTE	VIDE GRENIER - AMICALE LAIQUE

## AVRIL

MERCREDI 1er	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 11	SALLE POLYVALENTE	COUSCOUS - GUENIN SPORT HANDBALL
SAMEDI 18	SALLE POLYVALENTE	ROST ER FORN - CLUB DES AMIS
DIMANCHE 26	SALLE MULTIFONCTIONS	TROC ET PUCE MOTO - MANE GWENN MOTO

## MAI

DIMANCHE 3	CHAPELLE ST NICODEME	PARDON DE ST NICODEME
MERCREDI 6	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
VENDREDI 8	SALLE POLYVALENTE	REPAS DU CCAS
SAMEDI 9	SALLE POLYVALENTE	GRILLADES - AMIS DU MANEGUEN
SAMEDI 16	SALLE POLYVALENTE	FETE DE L'ECOLE NOTRE-DAME - KERMESSE
MERCREDI 20	CHAPELLE DU MANEGUEN	MESSE DES ROGATIONS
JEUDI 21	TALMANE	AKCG - AUTO CROSS
VENDREDI 29	SALLE POLYVALENTE	AG - GUENIN SPORTS FOOTBALL

## JUIN

LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE 14H - 18H	SITE DU MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN OUVERTE AU PUBLIC
MERCREDI 3	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
VENDREDI 5	SALLE POLYVALENTE	AG - GUENIN SPORT HANDBALL
SAMEDI 13	RALLYE BAR	FETE DE LA MUSIQUE
SAMEDI 20	SALLE POLYVALENTE	FETE DE L'ECOLE PUBLIQUE - KERMESSE
SAMEDI 20	SALLE MULTIFONCTIONS	FETE DE LA MUSIQUE ECOLE NOTRE DAME
SAMEDI 27	SALLE MULTIFONCTIONS	FOOD TRUCK FESTIVAL
DIMANCHE 28	CHAPELLE DU MANEGUEN	CONCERT GOSPEL

## JUILLET

DU 1ER AU 31 : APRES MIDI DE 14H A 18H	SITE DE MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN OUVERTE AU PUBLIC
LES DIMANCHES APRES-MIDI DE 14H-18H SAUF LE 19/07	SAINTE NICODEME	CHAPELLE SAINT NICODEME OUVERTE AU PUBLIC
DIMANCHE 19	SITE DE MANEGUEN	PARDON CHAPELLE NOTRE DAME DU MANEGUEN FETE DES RETROUVAILLES - AMIS DU MANEGUEN

## AOUT

LES DIMANCHES APRES-MIDI 14H-18H ET LE 15/08	SAINTE NICODEME	CHAPELLE SAINT NICODEME OUVERTE AU PUBLIC
DU 1ER AU 31 : APRES MIDI DE 14H A 18H	SITE DE MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN, OUVERTE AU PUBLIC
SAMEDI 29	SALLE POLYVALENTE	BUFFET CAMPAGNARD - CLUB DES AMIS

## SEPTEMBRE

LES SAMEDIS ET DIMANCHES DE 14H - 18H	SITE DE MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN, OUVERTE AU PUBLIC
MERCREDI 2	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
DIMANCHE 20	CHAPELLE DU MANEGUEN	CONCERT
SAMEDI 26	SALLE POLYVALENTE	AG - AMIS DU MANEGUEN
DIMANCHE 27	SITE DE MANEGUEN	PARDON SAINT MICHEL

## OCTOBRE

SAMEDI 3	SALLE POLYVALENTE	REPAS LANGUE DE BŒUF - ECOLE NOTRE DAME
MERCREDI 7	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
MERCREDI 7	SALLE TY KREIZ	AG CHAMAILLERIE ET CIE
SAMEDI 10	SALLE MULTIFONCTIONS	MESSE DE RENTREE DU DOYENNE
SAMEDI 17	SALLE POLYVALENTE	REPAS - GUENIN SPORT HANDBALL
SAMEDI 24	SALLE POLYVALENTE	REPAS - CLUB DES AMIS

## NOVEMBRE

MERCREDI 4	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 7	SALLE POLYVALENTE	RACLETTE - GUENIN SPORTS FOOTBALL
VENDREDI 13	SALLE ASSOCIATIVE	AG COURIR A GUENIN
DIMANCHE 22	SALLE POLYVALENTE	REPAS PAROISSE

## DECEMBRE

MERCREDI 2	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 5	SALLE MULTIFONCTIONS	TELETHON
VENDREDI 4	SALLE MULTIFONCTIONS	ARBRE DE NOEL - ECOLE NOTRE DAME
VENDREDI 11	SALLE POLYVALENTE	ARBRE DE NOEL - ECOLE PUBLIQUE DE L'EVEL